

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- O Réclamation : contact@mupras.com
- O Prise en charge : pec@mupras.com
- O Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

M22- 0036194

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent(e)

Matricule : 10024 Société :

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : BENOUAR MOHAMED A70095

Date de naissance : 03/10/1969

Adresse : 72, qt MAZOLA, Rue 1, IDAY HASSANI, Casablanca

Tél. : 06 26 09 02 00 Total des frais engagés : 280 + 2000 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Date de consultation : 06/07/2023

Nom et prénom du malade : BENOUAR AHMED KHALIL Age : 10/02/2023

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie : Myopie astigmatisme

Affection longue durée ou chronique : ALD ALC

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : CHSA Le : 06/10/2023

Signature de l'adhérent(e) : R. A. M

Autorisation CNDP N° : AA-215 / 2019



RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
06	C			
07	C		25000	DR. ALAIN RICHARD Médecin de la famille
2023				

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
 TIC-UMT THERAPEUTIQUE 100 Rue de l'Asnée 77300 Fontainebleau Tél : 01 60 30 00 00 Compte : ...	13/07/2023	2.000,00 dh

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

AUXILIAIRES MEDICAUX

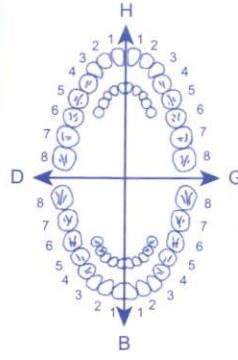
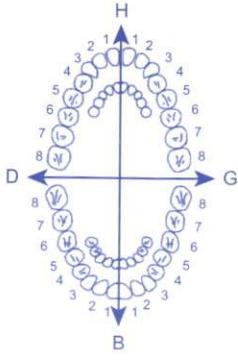
Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	
				
				Coefficient des travaux
				Montants des soins
				Début d'exécution
				Fin d'exécution
O.D.F PROTHESES DENTAIRES	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE			
	H 25533412 00000000 D 00000000 B 35533411	G 21433552 00000000 G 00000000 11433553		Coefficient des travaux
	[Création, remont, adjonction] Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession			Montants des soins
				Date du devis
				Date de l'exécution

Dr. Malika BOUKSIM

OPHTHALMOLOGISTE

Spécialiste des Maladies et Chirurgie des Yeux

Laser - Angiographie

Contactologie

Strabologie

الدكتورة بوعسیم مليكة

طب العيون

دبلوم التشخيص بالأمواج ما فوق الصوتية

اختصاصية في أمراض و جراحة العيون

الليزر....

Casa le : **06 Juillet 2023**

Enf. BENOUAR Ahmed Khalil

Monture pour vision de loin + verres correcteurs
Organiques filtre anti lumière bleue

OD = - 2.25 (- 1.00 à 180°)

OG = - 2.00 (- 1.00 à 165°)

allergo comod collyre:

1 goutte deux fois par jour dans les deux yeux pendant 3 mois

OPTIQUE CLINIQUE GARLAU
Mazolla Rue Hassan II, Casablanca
Tél:
Gsm:




085005767

OPTIQUE OPHTALMIQUE

Casa-Le :13/07/2023

Nom : Benouar Ahmed Khalil

FACTURE N° 800

OPTIC OPHTALMIQUE SARL AU
Mazolla Rue N° 32 20230 Hay Hassan
Assurance
Tél:
Gsm:



Désignation	Prix Unitaire	Total
Monture Optique		1000.00 dhs
Type De Verres	VL : 2 verres Organiques Antireflets Anti-Bleu 1.6	1000.00 dhs
Correction Vision de loin	OD : -2.25 (-1.00 à 180) OG : -2.00 (-1.00 à 165)	
Correction vision de près		
	Total	2000.00 dhs

D'ont la TVA est 20% la présente facture est arrêtée à la somme du : **Deux Mille dirhams**

Autorisation : 1566/2015 Patente : 35095123 R C :302469 IF : 15164395 ICE : 000163674000025